
[Imprimer](#)

L'énergie éolienne belge en mer

Image

Appel d'offres offshore et futurs parcs éoliens en mer du Nord belge

L'organisation d'un appel d'offres offshore et l'installation de futurs parcs éoliens suscitent les remarques suivantes :

- renforcer la connexion au réseau électrique et au réseau de transport ;
- établir un calendrier indicatif pour les premières nouvelles installations en mer ;
- prendre des mesures en fonction de l'organisation de l'appel d'offres offshore.

Raccordement des futurs parcs éoliens

Elia, le gestionnaire du réseau de transport belge, envisage d'étendre le réseau modulaire offshore pour connecter les futurs parcs éoliens au réseau électrique.

Elia est également responsable du renforcement du réseau de transport terrestre (projets Ventilus et Boucle du Hainaut).

Planning indicatif du premier parc éolien

La publication du "premier" appel d'offres est prévue pour 2024, de telle sorte que les premières nouvelles installations offshore de production d'électricité puissent être mises en service en dès 2029.

À cet effet, des études préliminaires sont en cours de réalisation pour s'achever en 2024. Simultanément, l'objectif est que l'arrêté royal relatif à la procédure et aux critères d'appel d'offres soit promulgué et publié au Moniteur belge au plus tard en 2024.

En particulier, le délai de mise en service du premier parc éolien dépend des autorisations nécessaires pour le renforcement du réseau terrestre, les projets Ventilus et Boucle du Hainaut.

La mise en œuvre de ces deux projets, qui sont nécessaires pour renforcer la capacité de production d'énergie renouvelable en mer, nécessite des calendriers d'autorisation clairs et certains. En effet, les dates d'achèvement de ces deux projets sont deux paramètres essentiels pour les soumissionnaires potentiels pour préparer leurs offres. Ces deux dates sont décisives pour la mise en service des installations de transmission en mer (extension du réseau modulaire en mer) et pour permettre l'injection de l'électricité produite en mer dans le réseau terrestre.

Un retard important dans les calendriers d'autorisation de ces projets aura donc un impact négatif sur le calendrier de développement de capacités supplémentaires d'énergie renouvelable en mer.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[L'énergie éolienne belge en mer | SPF Economie \(fgov.be\)](#)

